

Commune de MONTARDON <i>Département des Pyrénées-Atlantiques</i>	Certificat attestant un/e Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI) tacite
--	--

REFERENCE DOSSIER <i>N° de dossier : DP06439924P0049</i> <i>Demande déposée le 24/06/2024</i> <i>Avis de dépôt de la demande affiché en mairie le :</i> <i>Complétée le :</i> <i>Par : Leader Environnement</i> <i>Représenté par : Kévin HAGEGE</i>	DESCRIPTION DE LA DEMANDE <i>Pour : Pose de panneaux photovoltaïques</i> <i>Sur un terrain sis : 14 Chemin Bareilles 64121 Montardon</i> <i>Parcelle : AC-0044</i> 3341 m² <i>Destination : Habitation</i> <i>Surface de plancher autorisée : m²</i>
---	--

Le Maire,

Certifie que le/la Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI) ci-dessus référencé, est tacite depuis le 25 juillet 2024.

Ce certificat est délivré en application de l'article R*424-13 du code de l'urbanisme. Le dossier a été transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

MONTARDON, le 29 juillet 2024

Le Maire,



Stéphane BONNASSIOLLE